



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2020

---

Commune de  
**La Peyratte**

L'an deux mil vingt, le cinq février, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Samuël RAUX, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire.

Présents : Mme BREMENT-MARQUIS Monique, M. FRANCOIS Xavier, M. JAMONNEAU Claude, et M. RAUX Samuel.

Excusés : Mme BEAUFORT Magalie  
Mme GUENAN Gwenaëlle (pouvoir à RAUX Samuël)  
M. GUERIN Jean-Claude (pouvoir à FRANCOIS Xavier)

Absents : Mme BUTET Laetitia, M. DUBOIS Victorien, M. GOURBEAU Benjamin, M. GRIMAULT David, M. GUILBAUT Bernard, M. HERRIBERRY Dimitri, Mme MICHEAU Séverine, Mme PILLOT Marguerite

Secrétaire : M. FRANCOIS Xavier

Nombre total de votants : 4 + 2 pouvoirs = 6

Début de la séance à 20h34

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 19 décembre 2019 :

Il est approuvé à la majorité de 6 voix POUR.

### DELIBERATIONS

#### 1 – Choix d'un coordonnateur SPS pour l'Eglise

Monsieur Samuël RAUX, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que suite au marché public lancé pour les travaux de restauration extérieure de l'Eglise Notre-Dame, un coordonnateur SPS doit être choisi.

Deux propositions ont été reçues.

ERSO SPS de Fontenay le comte propose 74 participations soit aux réunions de chantier, soit aux visites inopinées pour un montant HT de 5 242,50 €

SPS85 de Bretignolles-sur-mer propose 3 visites de chantier par mois pour environ 78 h pour un montant HT de 5 950,00 €.

Après en avoir délibéré, par 6 voix POUR, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** la proposition commerciale de ERSO SPS pour un montant HT DE 5 242,50 €.
- **AUTORISE** le Maire à signer la proposition correspondante.

## 2 – Convention de mise à disposition de personnel

Monsieur Samuël RAUX explique que la convention de mise à disposition de personnel concernant Mme Katia ECALLE, ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe à raison de 4h37 hebdomadaires sur 32 heures, pour de la « surveillance de la cantine » a pris fin le 31 décembre 2018.

Une nouvelle convention doit être mise en place pour une durée de 3 ans à compter du 1 janvier 2019 au 31 décembre 2021.

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint au Maire propose de délibérer pour autoriser Mr le Maire à signer la convention envoyée par la CCPG.

Après en avoir délibéré, par 6 voix POUR, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** M le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2021.

### INFORMATIONS DIVERSES

1) Le courrier aux parents concernant les absences des enfants à la cantine lors des jours de grève n'a pas été effectué car le règlement intérieur énonce que « les absences dues à l'impossibilité pour l'école d'accueillir l'enfant (comme les grève ou la maladie d'un instituteur non remplacé) seront systématiquement décomptées ».

2) Une proposition d'achat du corbillard de la commune a été reçue d'une autre commune, pour le mettre en exposition dans leur musée. Le Conseil Municipal accepte la proposition reçue et autorise le Maire à vendre le corbillard.

3) Les arbres longeant la rue St Roch et le chemin de moulin neuf ont été coupés par l'agriculteur qui exploite les terres sans en avoir informé la Mairie. Les arbres le long de la rue St Roch étaient répertoriés « espaces boisés classés délimités » dans le PLU de la commune. Aussi, des informations doivent être demandées à l'exploitant pour connaître les raisons de l'ouverture d'une entrée chemin de moulin neuf derrière la statue de St Roch.

4) Un nouveau dépôt de poubelles a été constaté au dépôt à verre. Des documents avec une adresse postale ont été retrouvés à l'intérieur de celles-ci, une lettre recommandée a été envoyée à la personne concernée mais n'a pas été retirée. Cette personne a renouvelé son dépôt de poubelle une semaine après, une plainte va être déposée à la gendarmerie.

5) Une proposition de demande de subvention exceptionnelle va être déposée pour le vote du budget 2020 relative à une aide sollicitée par l'EHPAD pour réduire une partie du déficit.

LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : LE MARDI 3 MARS 2020

FIN DE SEANCE A 22H00